



Boulogne, le 2 avril 2010

Madame, Monsieur le Maire,

Comme vous le savez, la France passe actuellement à la télé tout numérique, région par région, conformément au calendrier prévu par le schéma national d'arrêt de la diffusion analogique, approuvé par le Premier ministre. La diffusion analogique, via l'antenne râteau, des chaînes TF1, France 2, France 3, Canal+, France 5/Arte et M6, va ainsi s'arrêter définitivement dans quelques mois dans votre région. Elle sera remplacée par la Télévision Numérique Terrestre (TNT) ou tout autre mode de réception numérique (satellite, câble, ADSL...).

Dans cette perspective, des émetteurs numériques seront progressivement mis en service pour augmenter la couverture TNT du territoire, conformément à la loi qui prévoit que 95 % de la population sera couverte par la TNT au 30 novembre 2011. Pour assurer une équité territoriale, ce taux de couverture sera au minimum de 91% par département.

Le 27 avril prochain l'émetteur de Limoges/Les Cars sera allumé. Couvrant une zone géographique importante, **il risque de provoquer des perturbations de la réception analogique dans votre commune**, même si cette dernière en semble éloignée.

Ainsi vos administrés recevant actuellement, par une antenne râteau ou une antenne intérieure, la télévision analogique c'est-à-dire 6 chaînes ou moins, peuvent éventuellement avoir une réception de France 5/Arte et M6 perturbée (perte de chaîne, mauvaise qualité d'image ou de son) à compter de cette date. Pour vous permettre de mieux comprendre la situation, vous trouverez ci-joint un document explicatif «Site Principal à Numériser».

**Pour éviter ces perturbations il suffit aux téléspectateurs de passer à la télévision numérique, sans attendre l'arrêt de la diffusion analogique.** Ce passage anticipé au tout numérique leur permettra également de bénéficier plus tôt des avantages de la TNT (jusqu'à 18 chaînes gratuites, une meilleure qualité d'image et de son). Votre commune étant déjà desservie par la TNT, ils peuvent effectuer cette transition dès maintenant.

Pour passer à la télé tout numérique, ils peuvent brancher un adaptateur TNT sur chaque poste de TV à équiper ou acquérir un poste TNT intégrée. Ils doivent s'assurer au préalable que leur antenne est orientée vers l'émetteur qui diffusera toutes les chaînes de la TNT. Ils peuvent aussi opter pour un autre mode de réception comme le câble, le satellite ou l'ADSL. **Dans le cas où ils devraient réaliser des travaux sur leur antenne, ils peuvent sous certaines conditions, bénéficier d'une aide financière.**

Nous souhaitons vous sensibiliser à cette éventuelle conséquence de la mise en service de l'émetteur de Limoges Les Cars, et vous faire part du dispositif d'information mis en place par France Télé Numérique en direction des résidents de votre commune. Ces derniers recevront ainsi, dans quelques jours, un courrier accompagné d'un dépliant d'information qui indique notamment les aides financières prévues pour le passage au tout numérique.

Si vous souhaitez des précisions, n'hésitez pas prendre contact avec notre délégué régional, Monsieur Olivier Rouot au : 05 55 11 96 22 ou 06 09 67 50 79.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de nos respectueuses salutations.

Eve-Lise Blanc-Deleuze  
Directeur Délégué

GIP FRANCE TELE NUMERIQUE